



Gaihan

2019

LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

L'année 2018 a été marquée par le départ à la retraite bien mérité de Michèle LALMANACH, notre secrétaire de Mairie depuis 17 ans...

Elle a été remplacée par Mme Corinne VIGROUX.

La numérotation des maisons pour l'amélioration des services de secours et de livraisons.

En 2019, nous prévoyons l'extension du foyer avec stationnements et aire de jeux pour les enfants.

Les travaux de mise à la norme handicapée des bâtiments communaux arrivent à leur fin...

Les travaux d'assainissement des « Baraques » sont également en cours.

Aussi, je vous adresse au nom du Conseil Municipal tous les vœux et vous souhaite une excellente année 2019.

LE RECENSEMENT

Le recensement de la population de Gailhan va débuter le 17 Janvier 2019.

Il sera réalisé par Mme Corinne VIGROUX, merci de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil.

Le recensement est obligatoire, confidentiel, déclaratif et anonyme.

Il est encadré par une Loi des décrets et des arrêtés.

Lors du recensement on recense les habitations et le nombre de personnes qui y vivent.

Ce dernier permet à la Commune d'obtenir des dotations de l'état pour son budget. Sans ces dernières on ne pourrait pas fonctionner.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La Commune va se doter d'un nouveau site internet d'ici la fin du mois de Janvier 2019.

Vous pourrez y retrouver les comptes rendus des Conseils Municipaux, ainsi que diverses informations.

Nous souhaiterions connaître le numéro de portable de chacun des habitants de Gailhan, afin de pouvoir leur envoyer une alerte SMS en cas de coupure d'eau ou toutes informations urgentes...

Pour ce faire, il serait souhaitable de se faire connaître auprès de la Mairie du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou encore envoyer un mail à celle-ci : gailhan@wanadoo.fr

Notre site sera à compter de début Février 2019 : www.gailhan.fr.

ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

Afin de gérer au mieux nos ordures ménagères et recyclables Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal ont décidé d'organiser un référendum de la population.

A savoir si la population préférerait un ramassage collectif ou individuel.

Trois solutions sont proposées :

1° Ramassage collectif en 1 ou 2 points à définir sur la Commune

2° Ramassage collectif avec plusieurs points sur la Commune à définir

3° Ramasse individuel qui nécessitera l'achat d'une poubelle (environ 25 €) à la charge du contribuable géré par la Communauté de Commune. Poubelle qui ne pourra en aucun cas rester sur le domaine public.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir les coupons ci-dessous et de le déposer en Mairie ou dans sa boîte aux lettres.

ETAT CIVIL

Naissances

Valentin RICHIER né le 02/01/2018

Norah, Louise, GUILLAUMOU née le 30/04/2018

Lisandro SIMO né le 05/11/2018 de David SIMO et Carole
MARQUAND

Lisley CAPELLE BRUNET née le 13/11/2018 de Benjamin
CAPELLE et Maude BRUNET

Décès

Serge TOPALIAN décédé le 06 Mars 2018